



La Gazette de l'UNSA-Ecologie



Contactez-nous

Secrétaire Général

Éric GOURDIN
06-08-57-72-62

Secrétaire Général Adjoint

Aurélien LEDUC
06-27-02-55-41

Secrétaire National

Yves ROGERIEUX
06-80-16-30-11

Secrétaire National Adjoint

Christophe LEONARDI
06-25-03-21-59

Trésorier

Yannis FALQUE
06-25-03-20-78

Trésorier Adjoint

Damien HOLLARD
06-27-02-56-60

unsa.ecologie@ofb.gouv.fr

COMITE HYGIENE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL OFB - Jeudi 16 décembre 2021 -

Propos liminaires :

Une décision modificative relative à la désignation des représentants de l'administration et à la nomination des membres du CHSCT de l'OFB N° 2021 - DGDR/DRH-53 vient d'être publiée (29 novembre 2021).

Conformément au texte réglementaire régissant cette instance, le Directeur Général de l'OFB préside le CHSCT et la Directrice des Ressources humaines est membre de droit.



DÉCIDE

Article 1

Dans le cadre des dispositions de l'arrêté du 28 novembre 2018 susvisé, les représentants de l'administration désignés pour siéger au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'OFB sont les suivants :

- Monsieur Pierre DUBREUIL, Président du CHSCT, Directeur général de l'OFB ;
- Madame Frédérique LECOCQ, Directrice des ressources humaines de l'OFB.



L'Unsa-Ecologie rappelle que, conformément à l'article 61 du Décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, à l'article 34 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, les documents suivants doivent être mis en place dans les services de l'OFB :

1. Rapport social unique (RSU),
2. Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (= PAP)
3. Rapport annuel santé sécurité et amélioration des conditions de travail (= Rapport annuel)

À compter du 1^{er} janvier 2021, le RSU doit être obligatoirement élaboré chaque année par les employeurs publics. Il remplace ce que l'on appelait communément **le bilan social**.

Aucun de ces documents n'a pu être présenté en séance.

Par ailleurs, il est de nouveau demandé à l'administration de rétablir le ***suivi des avis*** lors des séances du CHSCT (pratique abandonnée depuis la création de l'OFB)

Il est aussi réclamé la rédaction d'un ***relevé des avis*** après chaque CHSCT. Actuellement un flash info OFB est rédigé. La différence est réglementaire et engage le président du CHSCT dans sa politique de prévention au sein de l'établissement.





ORDRE DU JOUR



CHSCT DU 16 DECEMBRE 2021

1. Approbation des procès-verbaux (pour avis) :
15/04/2021, 21/05/2021, 29/06/2021, 27/08/2021, 05/10/2021
2. Enquête psychosociale : présentation des résultats et des préconisations du cabinet Eléas (pour information) ;
3. Situation sanitaire (pour information) ;
4. Volet familles de risques du DUERP (pour information) ;
5. Programme des visites du CHSCT 2022 (pour avis) ;
6. Registre des accidents du travail/maladies professionnelles (pour information) ;
7. Registre santé et sécurité au travail (pour information) ;
8. Rapport de la délégation visite de site du CHSCT de Saint-Benoist (pour information) ;
9. Projets de déménagements en cours (pour information) ;
10. Questions diverses.
 - Point concernant les équipements de protection individuelle des gilets pare-balle
 - Point concernant la brigade des grands prédateurs terrestres
 - Modalités d'organisation et des prises en charge financière des délégations d'enquête
 - Point d'avancement de différents documents en cours d'élaboration
 - Suites données aux propositions et avis émis par le CHSCT
 - Calendrier prévisionnel des séances du CHSCT en 2022

Point n°1 : Approbation des procès-verbaux.

Le retard accumulé est tel que l'Administration n'a pu nous proposer pour approbation aucun des procès-verbaux précédents :



Pour mémoire :

- 15 avril 2021
- 21 mai 2021
- 29 juin 2021
- 27 août 2021
- 05 octobre 2021

Point n° 2 : Enquête psychosociale.

Une présentation des résultats et des préconisations/recommandations par le cabinet Eléas est réalisée en séance.

Une communication sera faite à l'ensemble des personnels par le biais d'une synthèse Eléas de l'enquête psychosociale et transmise par le Directeur général de l'OFB.

Pour rappel : Un COSUI composé du cabinet Eléas, de RP membres du CHSCT et représentants de l'Administration s'est aussi réuni les 24 juin, 27 août, 15 octobre et 02 décembre 2021.

Nous en sommes qu'à une étape du travail (Celui du diagnostic) car parmi les axes et pistes de réflexions (préconisations/recommandations), il est nécessaire de construire un plan d'action efficient mais réaliste en dégageant 5 à 6 actions fortes maximum prioritaires.

Pour cela un groupe de travail restreint réunissant des représentants de chaque OS siégeant au CHSCT et aussi au CT ainsi que des représentants de l'Administration doit très vite se constituer pour engager les travaux. Le conseiller de prévention national (CPN), Benoît DECOUT nouvellement nommé (au 1er octobre 2021) intégrera ce groupe de travail.

Il a été demandé par les représentants des personnels (RP) que la DEB soit destinataire des résultats de cette enquête.

Un indicateur de suivi des préconisations et recommandations (évaluer en %) sera intégré dans le nouveau COP 2021-2025 de l'Établissement.

Point n°3 : Situation sanitaire.

Consignes sanitaires - Décembre 2021

Un rappel sera fait en plus des consignes nationales concernant notamment :

- Le transport dans les véhicules de service
- Les formations
- Le cartouche de communication

Prochaines échéances :

- Reprise des GT avec les Conseillers de prévention/ CPN/ISST (27 et 28 janvier 2022) sur les familles de risque
- Cotation des risques par le service QVU au 1er trimestre 2022
- Présentation du DUERP de l'OFB au CHSCT du 2nd trimestre 2022

Point n°5 : Programme des visites du CHSCT 2022.

- Propositions des RP en séance
- Site de Vincennes (94) (en septembre 2022) initialement programmé en décembre 2021 (Annulé)
- Un PNM
- Site de Pérols (34)

Pour la visite de site du CHSCT d'un PNM (Courant Avril/Mai/juin 2022) - Choix d'un PNM (à déterminer et pour avis au prochain CHSCT)



VOTES :

Unanimité pour les visites de site du CHSCT de Pérols (en juin) et Vincennes (En septembre)

Point n°8 : Rapport de la délégation de visite de Saint-Benoît.

Visite in situ en date du 06 octobre 2021, en application de la décision 2021-DGDR/DRH-41 du 06 octobre 2021.

Rapport transmis à l'ensemble des membres titulaires et suppléants du CHSCT

Les préconisations formulées par les délégations sont aux nombres de 15. Elles ne sont pas hiérarchisées et résultent d'une réflexion collective des membres de la délégation (RP et administration)

Un suivi par le CHSCT du déploiement des préconisations sera réalisé. (Tableau de suivi à créer)

Une méthodologie va se bâtir et une trame commune aux visites de site du CHSCT sera déployée.

Pour mémoire :

3 visites de site/Implantation sont possibles :

- Par le CHSCT
- Par l'ISST
- Par les Conseillers de prévention.

Point n°9 : Projets de déménagement en cours.

Point d'étape sur les déménagements en cours (Baux et conventions signés ou en cours de signature) au 30 novembre 2021.

Régions concernées :

- ✓ Centre Val de Loire ; SD 41 et SPJR et SD 37 (SORIGNY)
- ✓ Nouvelle aquitaine (DR Bordeaux)
- ✓ Auvergne Rhône Alpes ; SD 42 (MONBRISON), SD 73 (AITON) et SD 38 (APPRIEU)
- ✓ Occitanie ; SD 30 (ALES)
- ✓ Bourgogne Franche-Comté ; BMI (Besançon) et SD 89 (Auxerre)
- ✓ Hauts de France ; (SD 60)
- ✓ Grand-Est (La petite Pierre et ROSHEIM)

L'INST. "immobilière" présentée et adoptée au CHSCT/CT commun du 19 octobre 2021 devrait être transmise dans les services d'ici la fin de l'année/début janvier 2022. (Étude point sur les différents registres à déployer dans les implantations)

Point n°10 : Questions diverses.

- Renseignements des activités des représentants des personnels siégeant au CHSCT dans GEACO/VIRTUALIA (Demande de création de rubriques spécifiques afin de pouvoir réaliser un rapportage précis du temps passé - Missions du CHSCT/contingent d'ASA CHSCT

- Renouvellement des GPB - EPI qui va être utilisé par 1800 personnels à l'OFB (***Demande d'une information sur le sujet depuis le 20 septembre 2021.***)

Critères techniques présentés en séances (morphologie des personnels pris en compte, une trentaine de taille sera disponible, H/F, sérigraphie, Jour/Nuit, port discret ou visible possible en fonction de la mission, certification protection balistique gamme 3, signes distinctives visible)

Débat sur groupe sanguin à positionner sur les GPB : Formation secourisme à déployer (SST= sauveteur secouriste du travail) pour les personnels non sédentaires et prévoir dans le cahier des charges d'intégrer la gestion d'une blessure par balle. Un point sera fait sur les formations (PSC1 et SST)

- Brigade grands prédateurs terrestres :

Point d'achoppement avec l'administration - Interruption de séance demandées par RP et Administration.

Il est défini au final que ce point sera traité au prochain CHSCT - Le volet Hygiène, Santé, Sécurité et Conditions de Travail sera étudié dans son intégralité pour cette brigade exposée à des familles de risques particuliers.

Calendrier prévisionnel des séances du CHSCT au titre de l'année 2022

- Le 03 février 2022 - CHSCT/CT commun (Vincennes 94) - Temps de travail
- Le 15 mars 2022 - CHSCT ordinaire (Vincennes 94)
- Le 21 juin 2022 - CHSCT ordinaire délocalisé (Pérols 34)
- Le 20 octobre 2021 - CHSCT ordinaire (Vincennes 94)

Vos représentants Unsa-Ecologie.



POURQUOI ADHÉRER À L'UNSA-ECOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un corps de l'environnement intégrant une véritable police environnementale et valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial.



APPEL À COTISATION : Tous ensemble plus forts !
Cotisation UNSA-Ecologie : 0,30€ x INM au 1er janvier 2022
(à savoir : 66,6% déductible des impôts)

Lien (hors Internet Explorer) pour cotisation syndicale : [ICI](#)

